

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Au quotidien et dans l'exercice de notre activité professionnelle, nous nous efforçons de faire progresser notre action et de l'adapter, par le biais de notre Système de Management Environnemental, à l'évolution rapide du contexte dans lequel sont pris en compte les principes du développement durable dans les opérations d'aménagement.

La SEMAPA poursuit une forte ambition environnementale au sein de ses opérations qui couvre l'ensemble des piliers du développement durable, de la dimension écologique aux questions sociales et économiques. Parmi ces thèmes, notre société s'engage fortement autour d'axes prioritaires qui sont :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**, en portant la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris et du Pacte Paris Action Climat Biodiversité dont la SEMAPA est signataire :
 - par une exigence accrue pour la sobriété énergétique des constructions ou encore en participant au développement des modes actifs et des transports collectifs ;
 - par la réalisation de bâtiments à faible bilan carbone, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des opérations, et en mettant en œuvre prioritairement des matériaux biosourcés ou recyclés et faiblement polluants, comme le bois suivant les engagements du Pacte Bois-Biosourcés signé par la SEMAPA ;
 - par l'intégration de l'économie circulaire dans la construction et sa promotion comme pratique auprès des habitants, en soutien au Plan Economie Circulaire de la Ville de Paris ;
- **La valorisation et l'amélioration de la biodiversité** dans les espaces publics comme au sein des bâtiments, dans la continuité du Plan Biodiversité de la Ville de Paris ;
- **Le traitement des eaux pluviales** à la source en application des principes du Plan Pluie de la Ville de Paris pour toutes les constructions et aménagements privés comme publics :
 - en maximisant la perméabilité des sols et les surfaces végétalisées,
 - en favorisant les techniques de gestion alternative pour minimiser le recours aux réseaux enterrés ;
- **Des chantiers propres à impact maîtrisé** en termes de nuisances pour les riverains ainsi qu'en termes de pollutions, et favorisant l'insertion sociale locale ;
- **La mise en œuvre de projets d'urbanisme temporaire**, au gré des opportunités, prenant place sur des terrains ou dans des locaux vacants dans le respect de la Charte en faveur du développement de l'occupation temporaire, à laquelle la SEMAPA a adhéré, comme outil au service du territoire parisien, permet, tout en occupant et en valorisant ces lieux pendant des périodes intercalaires de l'opération d'aménagement, d'expérimenter des activités novatrices, de transformer l'image et l'attractivité des quartiers, de répondre aux besoins des habitants et acteurs de la ville, ou encore de préfigurer des usages futurs.

Cet engagement, pour être pleinement efficace, doit être activement relayé et expliqué à l'ensemble des acteurs amenés à intervenir et à agir sur nos territoires. Nous appelons ainsi tous les porteurs de projets, constructeurs ou concepteurs à y prendre part, à faire preuve d'exemplarité, et à aller toujours plus loin dans l'innovation technique et programmatique.

Nous le partageons évidemment également avec les usagers et habitants dans le cadre de la concertation et d'actions de sensibilisation.

Dans un souci constant de respect des obligations de conformité qui nous concernent, notre action s'inscrit dans la perspective d'une plus grande maîtrise des impacts environnementaux de notre activité, de la protection de l'environnement et de la prévention des pollutions. Notre politique environnementale s'applique naturellement aujourd'hui sur l'ensemble des territoires qui nous ont été confiés, autant à nos activités d'aménageur que de maîtrise d'ouvrage de bâtiments et d'espaces publics.

Pour répondre à ces enjeux, des responsables environnementaux désignés coordonnent la politique environnementale de la société, avec l'appui et l'implication permanents de tous les collaborateurs de la société amenés à construire et faire vivre l'engagement environnemental de la SEMAPA. Cette organisation collégiale est le cœur de notre démarche. Elle permet une approche et une gestion environnementale adaptée à nos activités et une meilleure prise en compte de la spécificité de chaque territoire, afin d'identifier les enjeux et les objectifs les plus pertinents pour chacun d'eux. Celle-ci facilite également, en permettant les retours d'expérience directement depuis le terrain, la mise à jour constante de nos objectifs et l'amélioration continue de nos pratiques, et donc de notre performance environnementale.

Cette mission et cette ambition sont celles que je propose à l'ensemble des collaborateurs SEMAPA et à tous nos partenaires que j'invite à s'engager à nos côtés.

Fait à Paris, le 15 février 2023



Sandrine MOREY
Directrice Générale de la SEMAPA